



LE 4 JANVIER 2019 A 10 H 30

ON BOIRA LE CHAMPAGNE A LA SANTE DES GROSSES FORTUNES !

DEVANT LE SQUARE DU BOIS ou « square des milliardaires » à BRUXELLES

(au bout de l'avenue Louise et à l'entrée du Bois de la Cambre)

Malgré la crise économique, **la richesse détenue par quelques gros patrimoines se concentre davantage sous l'effet des politiques néolibérales et - en même temps - le taux de pauvreté reste inquiétant.** Le 1% des ménages les plus riches – selon une étude de l'Université d'Anvers – pourraient détenir de 18 à 20 % des patrimoines. 80 % de la valeur des actions *cotées en Bourse* sont dans les mains des 10% les plus fortunés.

De nombreux économistes du monde entier ont aujourd'hui établi que la répartition inégale des richesses et des revenus s'est accentuée depuis les années 1980 en raison, d'une part, de la stagnation des revenus du travail et, d'autre part, des cadeaux fiscaux et des subsides salariaux.

Au cours de la législature sortante, les travailleurs n'ont pas été épargnés : politique d'austérité, saut d'index, quasi-blocage des salaires, réforme de la loi '96 sur la formation des salaires, annonce de réformes sur les barèmes à l'ancienneté, coupes dans les services publics et dans les dépenses de santé ...

L'IMPOT DOIT CONTRIBUER A REDUIRE LES INEGALITES

L'impôt, s'il est perçu parfois comme une charge, est en fait **une contribution**, un effort financier demandé à l'ensemble de la population mais aussi à un certain nombre d'acteurs économiques pour financer les besoins jugés indispensables à l'organisation de la vie en société

La justice fiscale doit s'appuyer sur la nécessité d'assurer le droit à la dignité de tous les citoyens tel que l'énonce l'article 23 de la Constitution Belge. Celui-ci énonce que : « Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine ».

Pour assurer cette dignité respectueuse de chacun, nous voulons mettre en avant le principe de progressivité des contributions (« Aux épaules les plus larges, un plus grand effort »). **Ici c'est tout l'inverse. Dès le 4 janvier, les plus grosses fortunes se seront acquittées de leur contribution fiscale au bien-être collectif, là où la moyenne de leurs concitoyens ne le pourra avant la moitié de l'année. Alors qui parle de justice fiscale ... ? "**

STOP A LA CROISSANCE DES INEGALITES

Le RJF (Réseau pour la Justice Fiscale), le FAN (Financieel Actie Netwerk), la Campagne TAM-TAM et Hart Boven Hard appellent à se rassembler, le 4 janvier, devant le Square du Bois, cette rue privée où habitent notamment quelques exilés fiscaux français.

Nous revendiquons notamment :

- **un registre précis et exhaustif des patrimoines des citoyens, qui puisse servir de prendre des décisions de bonne gouvernance en matière fiscale, économique et budgétaire en bonne connaissance de causes.**
- **un impôt progressif sur les patrimoines supérieurs à un million d'euros (habitation personnelle non comprise)**

Le RJF et le FAN rassemblent les syndicats et une trentaine de mouvements et d'ONG de Flandre, de Wallonie et de Bruxelles.